



# Bruges

Le 24/06/2025  
DEC-2025-87  
PTO/Centre Juridique/EF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20250624-DEC-2025-87-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2025

Publication : 03/07/2025

## DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2024-PERM-13 en date du 31 janvier 2024, reçu à la Préfecture de la Gironde le 1<sup>er</sup> février 2024, portant délégation de fonction à Monsieur Frédéric GIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et aux finances,

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bruges a sollicité l'association La Croix Rouge française, représentée par son Président National, Philippe DA COSTA, dont le siège social est situé 98 rue Didot 75014 Paris, pour la mise en place par l'Unité Locale des Portes Océanes de la Croix Rouge française d'un dispositif prévisionnel de secours lors de l'évènement BRU'JEUX,

### Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** avec l'association La Croix Rouge française - Unité Locale des Portes Océanes (SIRET 77567227222029), un contrat de prestations ayant pour objet la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours lors de l'évènement BRU'JEUX le 28 juin 2025 au Parc Treulon,
- **De payer** sur présentation d'une facture, la somme de **447,29€ TTC** (non-assujetti à TVA).

La dépense est inscrite sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire,

  
Frédéric GIRO  
